

## APRÈS-MIDI D'ÉTUDES

organisée par le Centre de recherches criminologiques et le Centre de droit public de l'ULB et le Vakgroep Publiekrecht de la Vrije Universiteit Brussel (VUB)

# LE NOUVEAU PAYSAGE DES INSPECTIONS SOCIALES

### COMITÉ ORGANISATEUR :

- **Carla Nagels** (professeure de criminologie à l'ULB)
- **Daniel Dumont** (professeur de droit de la sécurité sociale à l'ULB)
- **Charles-Éric Clesse** (auditeur du travail du Hainaut et chargé de cours à l'ULB)
- **Pierre Van der Vorst** (administrateur général honoraire de l'ONSS et professeur honoraire de l'ULB)
- **Guido Van Limberghen** (professeur de droit de la sécurité sociale à la VUB)
- **Kristof Salomez** (professeur de droit pénal social à la VUB et avocat)

*Une traduction simultanée français-néerlandais sera assurée.*

**Vendredi 19 mai 2017**

**Salle Dupréel**

Institut de Sociologie (2<sup>e</sup> niveau)  
Avenue Jeanne, 44  
1050 Bruxelles

**Prix:** 25 € (étudiants: 5 €)

**Inscription:** obligatoire par courriel auprès de M. Thomas Rochet (thomas.rochet@ulb.ac.be) et paiement préalable des droits d'inscriptions au numéro de compte BE04 3751 0081 7031 avec en communication les nom et prénom et la mention « inscription colloque 19/05/17 ».

## INTRODUCTION

La Belgique est citée dans de nombreuses recherches internationales dans le peloton de tête en matière de travail au noir et de fraude sociale. Ces phénomènes diminuent les ressources disponibles pour financer la sécurité sociale, créent des distorsions de concurrence entre employeurs et précarisent les travailleurs. À terme, ils peuvent mettre en danger le contrat social. Il est donc important que des services publics soient chargés de lutter contre ces phénomènes. Ce sont les inspections sociales. Pour des raisons historiques, notre pays ne dispose pas d'un seul service polyvalent pour la détection de la fraude sociale, mais de différents services chargés d'exercer chacun la surveillance dans les domaines qui lui sont propres.

Depuis le début des années 1990, il existe cependant une volonté politique affichée, parfois suivie d'effets concrets, de renforcer la collaboration entre ces services, voire d'aller vers la mise en place d'une inspection sociale unique en vue d'augmenter l'efficacité de la lutte contre la fraude sociale. Ainsi, en 1993, un premier accord de collaboration a été conclu afin de renforcer la lutte contre le travail des personnes illégalement présentes sur le territoire. Dix ans plus tard, pour faire suite à la volonté du gouvernement de s'attaquer à bras-le-corps à la fraude sociale, de nouveaux organes de coordination ont été créés : le Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale et les cellules d'arrondissement, lesquelles sont présidées par l'auditorat du travail. En 2006, une nouvelle loi a remplacé le Conseil fédéral par le Service d'information et de recherche sociale (SIRS) et a renforcé son rôle. L'objectif de ces différentes réformes a été de mieux répartir le travail et de promouvoir une meilleure collaboration entre les différents services d'inspection sociale, ainsi qu'avec l'auditorat du travail.

Le renforcement des mécanismes de coordination entre les différents services a eu des répercussions importantes sur le travail et la culture professionnelle de chacun. Ainsi, les auditorats du travail ont vu leurs effectifs substantiellement augmenter et se sont tournés plus volontiers vers leurs missions pénales. Quant aux inspections sociales, elles doivent de plus en plus, en raison des protocoles d'accord conclus et de leur présence au sein des cellules d'arrondissement, réaliser des enquêtes à la demande de l'auditorat. Mais tout comme l'auditorat du travail se distingue encore du ministère public chargé de poursuivre les infractions pénales plus traditionnelles, chaque inspection sociale a gardé aussi une culture de travail qui lui est propre.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, la direction générale Inspection sociale du SPF Sécurité sociale va être intégrée au sein des services d'inspection de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Cette absorption, qui sera suivie de près par un transfert similaire du côté du statut social des travailleurs indépendants – du SPF Sécurité sociale vers l'INASTI –, aura sans doute une influence significative sur la manière de travailler des uns et des autres, en raison du basculement de l'inspection d'un ministère au sein d'une institution publique de sécurité sociale soumise à la gestion paritaire. L'après-midi d'études est consacrée à la mise en place de ce nouveau paysage institutionnel et aux questions qu'elle soulève. À cet effet, deux exposés proposeront une première analyse de la réforme, le premier sous un angle juridique, le second d'un point de vue socio-criminologique, tandis qu'une table ronde permettra ensuite à différents acteurs de terrain d'exprimer leur point de vue sur l'opportunité de cette réforme et sur les conditions de sa réussite.

## PROGRAMME

13h-13h30 Accueil des participants

### EXPOSÉS INTRODUCTIFS

Présidence : Carla Nagels

13h30-13h45 **Introduction**  
Charles-Eric Clesse et Pierre Van der Vorst

13h45-14h15 **Zin of onzin van een ééngemaakte sociale inspectiedienst: een juridische analyse**  
Kristof Salomez, professeur de droit pénal social à la Vrije Universiteit Brussel et avocat

14h15-14h45 **Naar één sociale inspectie: een kwestie van cultuur?**  
Kim Loyens, chargée de cours en sociologie des organisations à l'Universiteit Utrecht et collaboratrice scientifique à la KU Leuven

14h45-15h15 **Pause-café**

### TABLE RONDE

Présidence : Guido Van Limberghen

15h15-16h30 **La parole aux acteurs de terrain**  
Karel Deridder, directeur général des services de l'inspection de l'ONSS  
Christophe Hanon, auditeur du travail du Brabant wallon  
Jean-Claude Heirman, directeur général de l'inspection sociale du SPF Sécurité sociale et ancien directeur du SIRS  
Bruno Lietaert, conseiller à la Cour du travail de Gand  
Nadine Meunier, substitut général à l'auditorat général de Bruxelles

16h30-17h **Questions et débat avec la salle**

17h-17h15 **Conclusions**  
Fabienne Kéfer, professeur de droit pénal social à l'Université de Liège et ancienne présidente de la Commission de réforme du droit pénal social

# Vendredi 19 mai 2017

## Salle Dupréel

Institut de Sociologie (2<sup>e</sup> niveau)

Avenue Jeanne, 44

1050 Bruxelles

Prix : 25 € (étudiants : 5 €)

Inscription : obligatoire par courriel auprès de M. Thomas Rochet (thomas.rochet@ulb.ac.be) et paiement préalable des droits d'inscriptions au numéro de compte BE04 3751 0081 7031 avec en communication les nom et prénom et la mention « inscription colloque 19/05/17 ».